

Regards sur Anjou

Développement durable



Aidez-nous à augmenter notre indice de canopée

Les arbres publics et privés qui habitent notre territoire sont une richesse collective. Véritables poumons d'Anjou, ils améliorent la qualité de l'air, procurent de l'intimité, donnent du caractère à nos artères et captent une partie des eaux de ruissellement. De plus, ils permettent d'économiser sur les coûts de chauffage et de climatisation alors que notre planète connaît un réchauffement climatique et une hausse constante du prix de l'énergie. Nous encourageons donc les Angevines et les Angevins à planter un arbre sur leur terrain de façon à contribuer à l'atteinte de l'objectif de la Ville de Montréal de faire passer l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025. La canopée correspond à l'étage supérieur du feuillage d'un arbre. Ainsi, profitez donc de la campagne de verdissement de la Soverdi (voir ci-dessous) pour vous procurer un arbre.



Un arbre pour mon quartier

Dans le cadre du *Plan d'action canopée* de la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Anjou, en collaboration avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) et le Regroupement des éco-quartiers (REQ), offre la possibilité aux résidents d'Anjou d'acquiescer et de planter un ou plusieurs arbres sur leur terrain. Cette **campagne de verdissement**, intitulée *Un arbre pour mon quartier*, vise à encourager la biodiversité urbaine et à accroître le couvert végétal des quartiers.

Profitant d'un **vaste choix d'arbres**, les citoyens pourront, **du 1^{er} avril au 31 mai, commander et payer en ligne** leurs arbres. Différentes essences d'arbres indigènes ou fruitiers sont offertes à partir de 25 \$ l'unité. La distribution se tiendra en juin.

Pour commander un arbre ou obtenir plus d'informations, consultez le site : unarbrepourmonquartier.org.

Message de Luis Miranda



Grand ménage du printemps et travaux dans les parcs

Ce mois-ci, comme la neige devrait disparaître de nos trottoirs et de nos rues, il sera bientôt temps d'y effacer les traces laissées par l'hiver. Nos équipes seront à pied d'œuvre pour le traditionnel nettoyage des espaces publics. Toutefois, je sollicite votre collaboration. La propreté est aussi du ressort de tous les citoyens. Je vous invite donc à faire le tour de votre terrain et à retirer tous les débris qui se sont accumulés sous la neige. Notre milieu de vie retrouvera plus vite son aspect estival. Au bout du compte, tout un chacun profitera d'un cadre agréable. Je vous en remercie à l'avance.

Par ailleurs, le printemps va donner le signal de départ de plusieurs travaux dans les parcs de l'arrondissement. Le chalet, le bassin et la glissoire de la piscine Chénier seront rénovés. Des abris et des bancs seront ajoutés sur la plage de la piscine. Au parc Lucie-Bruneau, nous procéderons à la réfection de l'aire d'accueil du chalet, des aires de jeux pour enfants et des arrêts-balles des terrains de baseball, à l'aménagement de modules d'entraînement, d'une balancelle et d'un volleyball de plage. Des modules d'entraînement et une balancelle à accessibilité universelle seront installés au parc de Talcy. Les contrats étant octroyés, les travaux à la piscine et au parc Lucie-Bruneau devraient être terminés fin juin et fin juillet au parc de Talcy.

Par ailleurs, des appels d'offres ont été lancés pour l'aménagement, cet été, d'un nouveau jardin communautaire de 42 jardinets et la réfection des aires de jeux pour les enfants âgés de 0 à 5 ans et de 6 à 12 ans au parc Roger-Rousseau. De plus, la place des Angevins qui constituera un lieu de rassemblement de la population sera bientôt prête. La balancelle avec accès universel est installée. Il reste à préparer l'agora près de la bibliothèque où une scène permanente, des tables et des bancs prendront place. Des arbres et des arbustes y seront également plantés. De la végétation peaufinera le décor.

Enfin, je suis heureux d'annoncer qu'un projet qui tient à cœur aux élus de l'arrondissement et aux riverains va connaître un dénouement favorable. Je veux parler du réaménagement des espaces verts situés dans la servitude d'Hydro-Québec pour le secteur des Closeries et Malicorne. Un aménagement paysager composé essentiellement de végétaux de plus faible envergure remplacera dès ce printemps les arbres à grand déploiement coupés par Hydro-Québec.

Belle saison printanière à toutes et à tous. Je vous rappelle que je suis toujours disponible pour échanger avec vous. Vous pouvez me joindre en composant le 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Deschamps Impression

Tirage
21 735 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes
(Courrier de quartier)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec

Copyright 2017 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8h30 à 16h30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou
7800, boulevard Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Signature d'ententes

Anjou verse 186 367 \$ à huit OBNL locaux

Le 16 février dernier, M. Luis Miranda, maire de l'arrondissement, a invité 25 organismes à but non lucratif locaux (OBNL) à la mairie. Lors de cet événement, huit d'entre eux ont reçu une contribution financière, conformément à leur convention en vigueur avec l'arrondissement pour un montant total de 186 367 \$.

Ces organismes sont : **l'Association de soccer Anjou; l'Association du baseball mineur Anjou inc.; l'Association du hockey mineur d'Anjou inc.; le Club de patinage artistique Anjou-Kinsmen inc.; Culture à la carte d'Anjou; l'École de musique Anjou; Opération surveillance Anjou (OSA); Service d'aide communautaire Anjou inc.** Les 17 autres organismes ont pu signer leur nouvelle entente avec l'arrondissement.



Les représentants des organismes angevins sont en compagnie de M. Luis Miranda, maire de l'arrondissement.

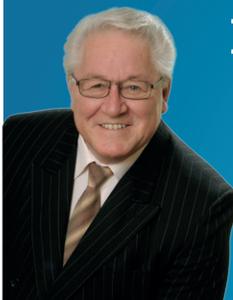


Dans le cadre de ces ententes, l'arrondissement d'Anjou soutient les OBNL par le prêt de locaux et de services et, parfois, par l'octroi de contributions financières.

À l'occasion de leur visite à la mairie, M. Miranda en a profité pour remercier tous les bénévoles qui œuvrent dans les différents organismes angevins en proposant des services à la population accessibles, diversifiés et de qualité.

Bureau du citoyen

Rencontres sans rendez-vous de 9 h à midi à la mairie d'arrondissement pour discuter de tout sujet relatif à la vie municipale et faire vos demandes ou vos commentaires.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement,
district Ouest
Équipe Anjou
Samedi 8 avril



Andrée Hénault
Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
Équipe Anjou
Samedi 22 avril

Congés de Pâques

Les bureaux administratifs de l'arrondissement d'Anjou seront fermés du 14 au 17 avril inclusivement.

Les bibliothèques, le Centre Roger-Rousseau et le Centre communautaire d'Anjou seront fermés les 14, 16 et 17 avril, mais ouverts le 15 avril. Le Complexe sportif sera fermé le 16 avril, mais ouvert les 14, 15 et 17 avril. Les arénas seront fermés le 16 avril, mais ouverts les 14, 15 et 17 avril.

La collecte des ordures ménagères aura lieu comme d'habitude le Vendredi saint et le lundi de Pâques dans les secteurs concernés.

Les élus et le personnel de l'arrondissement en profitent pour souhaiter un bon congé pascal à toute la population angevine.

Vos élus, toujours disponibles

Séances ordinaires du conseil d'arrondissement

Prochaines séances ordinaires du conseil d'arrondissement les **mardis 4 avril** et **2 mai, à 19 h**, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Renseignements : 514 493-8004.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019
Équipe Anjou



Andrée Hénault
Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051
Équipe Anjou



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
514 493-8010
Équipe Anjou



Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017
Équipe Anjou



Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085
Équipe Coderre

Rôle et spécificité de chaque commission

Comme nous l'avions annoncé le mois dernier, nous poursuivons la description des commissions permanentes du conseil d'arrondissement d'Anjou et de la direction qui concerne chacune d'entre elles.

Commission de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS)



M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest
Président de la commission

« L'arrondissement d'Anjou a toujours été à l'écoute des Angevins pour offrir des activités de qualité qui répondent à leurs attentes. Aussi, nous offrons un soutien aux organismes partenaires qui contribuent à l'offre de services. Le rôle de cette commission est de s'assurer que cette qualité se perpétue. »

MEMBRES DE LA COMMISSION

- **M. Luis Miranda**, maire d'arrondissement et conseiller de la Ville. Mentionnons que le maire est d'office membre de toutes les commissions et de tous les comités d'Anjou,
- **M^{me} Andrée Hénault**, conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou,
- **M. Paul-Yvon Perron**, conseiller d'arrondissement, district Est,
- **M^{me} Andrée Duquette**, directrice d'arrondissement,
- **M. Martin Savaria**, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

SON RÔLE

Dans le respect des orientations établies par le maire et la directrice d'arrondissement, le président de la commission, appuyé par le directeur de la CSDL, guide les travaux de cette commission afin d'offrir aux Angevins une offre de services accessibles, diversifiés et de qualité. La commission assure également un rôle de vigie afin de pouvoir répondre à l'émergence de nouvelles aspirations citoyennes en culture, sports, loisirs et développement social.

LES PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS

Au cours des années 2015 et 2016, les membres de la commission ont dû intervenir à de multiples reprises sur une foule de sujets. En voilà quelques-uns :

- Mise à jour de la Politique de reconnaissance et de soutien relative aux organismes;
- Renouvellement des protocoles d'entente avec les organismes partenaires;
- Aménagement d'un nouveau jeu d'eau au parc André-Laurendeau;
- Suivi du plan d'action MADA (municipalité amie des aînés);
- Mise aux normes de l'aréna Chaumont;
- Fêtes de quartier et concerts sur l'herbe;
- Soirées hommage à l'action bénévole angevine;
- Programmation de la semaine de relâche;
- Ateliers-Soleil – nouvelles modalités d'inscription;
- Inscriptions en ligne – analyse des avantages et des inconvénients;
- Jeux de Montréal – résultats et suivi;
- Bilan des inscriptions aux activités et fréquentation des parcs;
- Étude d'outils promotionnels pour la bibliothèque;
- Modules d'entraînement pour adultes dans les parcs – analyse de faisabilité, collecte d'informations;
- Jardins communautaires – soutien requis;
- Bilan des piscines extérieures, des pataugeoires et des jeux d'eau;
- Études des horaires d'utilisation des terrains de soccer synthétiques pour le soccer libre et l'Association de soccer d'Anjou;
- Fête de la famille et Journée portes ouvertes;
- Programme de réfection des terrains de balle et des piscines;
- Décisions sur les demandes d'appui du Service d'aide communautaire Anjou (SAC);
- Analyse des coûts associés à la pratique du soccer à Anjou;
- 375^e anniversaire de Montréal – appel de projets.

DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Cette direction est responsable d'offrir des activités aux Angevins de tous âges qui souhaitent adopter un mode de vie physiquement actif ou voulant s'épanouir par la pratique d'activités culturelles, sportives ou de loisirs. Le déploiement de cette offre d'activités se réalise en partie en régie, mais aussi avec l'apport essentiel des 60 organismes œuvrant à titre de partenaires ou de collaborateurs de l'arrondissement.

M. Martin Savaria, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social



« En toute saison, les membres de mon équipe s'affairent à offrir aux Angevins de multiples occasions de pratiquer des loisirs culturels, sportifs, de plein air ou tout simplement récréatifs. Par la qualité de ses parcs, de ses arénas, de ses terrains sportifs, de ses bibliothèques et de ses centres communautaires, l'arrondissement d'Anjou favorise un milieu de vie où il fait bon vivre. Les enjeux de l'accessibilité, de la sécurité et de la qualité de l'expérience sont au cœur de nos préoccupations en vue d'une amélioration continue de l'offre de services en loisirs. »

Rappel saisonnier

Collecte de branches de feuillus (sur demande)

La collecte de branches de feuillus reprend à Anjou **le mardi toutes les deux semaines**, entre 7 h et 19 h, **à partir du 11 avril**. Les branches devront être déposées sur la propriété, en bordure du trottoir, sans empiéter sur celui-ci. **Elles seront déchiquetées sur place**. Selon l'achalandage, la collecte peut durer jusqu'à quatre jours.



BRANCHES ACCEPTÉES ET COMMENT

- Les branches de feuillus (frêne, bouleau, érable, orme d'Amérique, chêne, hêtre, tilleul d'Amérique, lilas, etc.).

Règles à suivre

- S'assurer que le diamètre du tronc n'excède pas 20 cm (8 po), soit la capacité maximale de la déchiqueteuse;
- Déposer les branches après 19 h la veille de la collecte;
- Ne pas les attacher;
- Mettre le côté coupé vers la rue;
- S'assurer que le volume maximum est de 4 m³ par adresse;
- Pour vous en départir, **communiquez** avec le bureau Accès Anjou **au plus tard le lundi précédant la date de la collecte en composant le 311**.

MATIÈRES REFUSÉES

- Les souches et les troncs d'arbres;
- Les racines (font l'objet de la collecte des résidus verts);
- Les branches de conifères (font l'objet de la collecte des résidus verts jusqu'à 1 m de long et 5 cm de diamètre maximum et peuvent être apportées à l'un des écocentres de Montréal);
- Les branches coupées par une entreprise privée (qui doit en disposer elle-même).

Séparer la collecte de branches de feuillus et celle des résidus verts permet de lutter contre l'agrile du frêne. En effet, la réduction des branches en copeaux sur place a pour but de détruire les larves d'insectes et les insectes.

Permis nécessaire

Normes sur la protection et l'abattage d'un arbre



Lors de travaux de construction ou de démolition, le propriétaire doit veiller à la protection des branches, des troncs et des racines de tous les arbres sur sa propriété en utilisant des méthodes appropriées. Les préposés aux permis de l'arrondissement peuvent fournir au requérant toutes les informations sur ces méthodes au moment où une demande de permis de construction ou de rénovation est faite.

ABATTAGE DES ARBRES DANS UNE COUR OU DANS UNE BERGE

Sur un terrain privé, un certificat d'autorisation est requis pour abattre un arbre dont le tronc a un diamètre d'au moins 10 cm mesuré à 1,3 m du sol ou un diamètre d'au moins 15 cm à un maximum de 15 cm du sol dans une cour, dans une berge et sur un terrain sans construction. Ce certificat est délivré uniquement pour les raisons suivantes.

L'arbre :

- est susceptible de causer un dommage sérieux aux biens;
- est mort ou dans un état de dépérissement irréversible;
- est dans une situation irréversible causée par la maladie ou une déficience structurale affectant sa solidité;
- représente un risque pour la sécurité publique ou pour l'exécution de travaux publics;
- représente un risque de propagation d'une maladie ou d'une espèce exotique envahissant;
- est situé dans l'aire d'implantation d'une piscine ou, en cour avant, dans l'aire d'implantation d'un stationnement ou d'une voie d'accès à un bâtiment, seulement si aucun autre espace n'est disponible sur le terrain pour de tels aménagements;
- est situé dans l'aire d'implantation ou à moins de cinq mètres de l'aire d'implantation d'une construction projetée autre qu'une enseigne.

La demande doit préciser les raisons démontrant la nécessité de l'abattage. De plus, dans la majorité des cas, lorsque l'arrondissement autorise l'abattage, un nouvel arbre (tronc d'au moins 5 cm de diamètre mesuré à 1,4 m du sol) doit être planté dans un délai de six mois. **L'abattage de l'arbre ne peut être effectué qu'après avoir obtenu le certificat d'autorisation.**

Abris temporaires d'automobiles et tiges de protection

DATE LIMITE POUR LES RETIRER : 15 AVRIL.



OFFRE D'EMPLOI D'ÉTÉ

Surveillant sauveteur recherché



SOGEP est à la recherche d'étudiants et d'étudiantes pour occuper un poste de surveillant-sauveteur qualifié Sauveteur national pour les piscines et les pataugeoires extérieures d'Anjou. Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir par courriel à : piscinesanjou@sogep.ca.

Renseignements : www.sogep.ca/carrieres.

Propreté

Anjou se refait une beauté

PARTICIPEZ!

L'arrondissement encourage les citoyens à nettoyer leurs terrains et à enlever tous les débris qui se sont accumulés durant l'hiver pour que notre milieu de vie retrouve bientôt sa fière allure printanière. De son côté, l'arrondissement veille au grain...

Alors que les trois balais de rues d'Anjou sont entrés en action, en raison de la période de dégel décrétée par le ministère des Transports du Québec, une norme limite le volume des matières à transporter par camion. De ce fait, les travaux publics doivent effectuer de nombreux allers-retours pour vider la machinerie des amas de terre, de poussière, de sable et autres résidus ramassés. Il est donc difficile pour eux de respecter les horaires de travail prescrits. L'arrondissement demande donc aux citoyens de faire preuve de compréhension et de tenir compte des directives qui figurent sur les panneaux de signalisation. Le rythme du travail revient à la normale à la mi-mai, après la levée de cette norme.



Concrètement, les employés des travaux publics affectés au nettoyage s'occupent :

- du ramassage des papiers, des feuilles mortes et des débris;
- du nettoyage des espaces verts;
- du nettoyage des poubelles;
- du balayage de 135,75 km de rues;
- de l'entretien des voies de desserte des autoroutes 25 et 40;
- du nettoyage de 193,33 km de trottoirs;
- de la préparation de 11 km de pistes cyclables;
- de la réparation de la signalisation routière endommagée.

Restrictions de stationnement en vigueur

C'est le printemps, les périodes autorisées changent!



À partir de **maintenant** et **jusqu'au 15 novembre**, pour que les voies publiques puissent être nettoyées, il est important de respecter les heures et les jours indiqués sur les panneaux de signalisation avant de stationner votre voiture dans les rues. Ces indications sont **en vigueur même les jours fériés**.

En plus du nettoyage des rues, ces restrictions permettent de réaliser divers travaux (surfaçage de la chaussée, émondage, réparation de l'éclairage des rues, inspection des réseaux d'égout et d'aqueduc, etc.).

STATIONNEMENT SUR RUE RÉSERVÉ AUX RÉSIDENTS (SRRR)

Rappelons que les détenteurs de vignette SRRR doivent également se conformer aux interdictions de stationnement reliées aux heures d'entretien des rues et des trottoirs.

Pour obtenir plus d'informations, communiquez avec le bureau Accès Anjou en composant le 311.

Début de la collecte dans le secteur 2



La Ville de Montréal, responsable de la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire montréalais, poursuit l'implantation de la collecte des résidus alimentaires pour les **habitations de huit logements et moins**. Le 5 mai prochain, la collecte commencera dans le secteur 2 de l'arrondissement (voir la carte).

Vos résidus alimentaires issus de la préparation des repas et autres restes de table seront dorénavant transformés en compost et en énergie renouvelable. Le secteur 1 y participe déjà depuis l'an dernier et l'implantation continuera progressivement dans les deux derniers secteurs de l'arrondissement en mai 2018 (secteur 3) et mai 2019 (secteur 4).

Saviez-vous que les résidus alimentaires représentent environ le quart des matières résiduelles produites annuellement par chaque Montréalais? Les acheminer à l'enfouissement est un véritable gâchis, car ils peuvent être valorisés. De plus, une fois enfouies, toutes les matières organiques peuvent causer des problèmes de pollution des eaux et sont responsables de la production de gaz à effet de serre. Grâce à la collecte des résidus alimentaires, nous contribuerons donc à faire de notre arrondissement un endroit où il fait bon vivre tout en agissant pour la protection de la planète.

Comment participer?

Pour que cette collecte soit un succès, la participation de tous est indispensable. Un bac brun à placer à l'extérieur ainsi qu'un récipient plus petit, le bac de comptoir pour la cuisine, seront distribués à compter de la mi-avril aux citoyens du secteur 2, demeurant dans un édifice de huit logements et moins. Pour les remplir, rien de plus simple, car tous les résidus alimentaires et les restes de repas sont acceptés, tout comme les essuie-tout sales, les assiettes en carton, les filtres à café, les emballages de nourriture en papier ou en carton souillés...

De quoi faire subir une véritable cure d'amaigrissement à votre poubelle. Cette collecte aura lieu une fois par semaine. Vous aurez donc beaucoup moins de choses à jeter aux ordures ménagères!

Rappelons que la réglementation en vigueur exige que si les bacs sont entreposés à l'extérieur, ils ne doivent pas être visibles de la rue en dehors des heures de collecte.

Sensibilisation de la population

À compter du 24 avril, une patrouille de sensibilisation de l'organisme Nature-Action Québec sillonnera tout le secteur 2 pour informer les résidents et répondre à leurs questions sur cette nouvelle collecte.

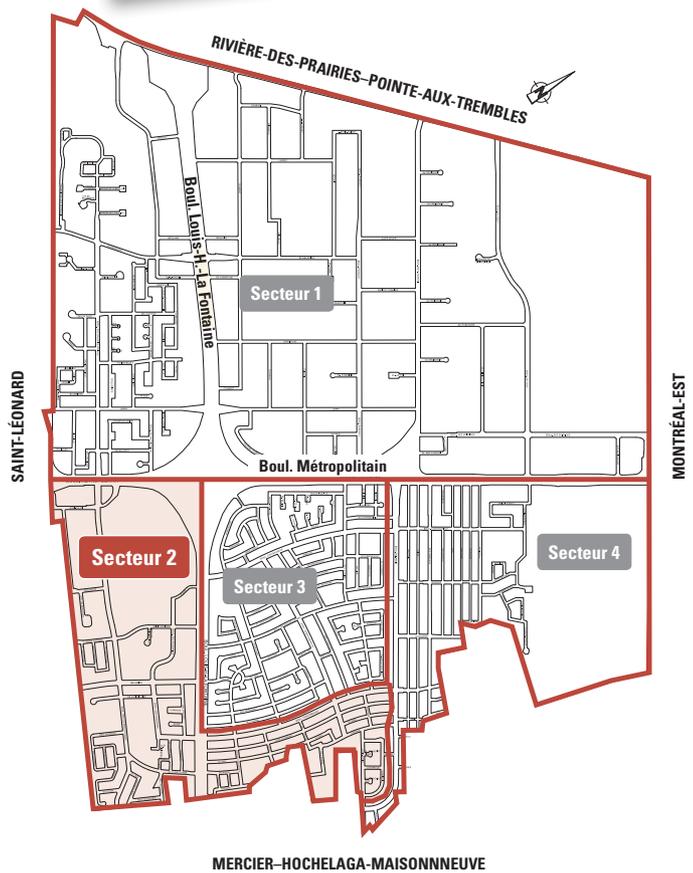
De plus, Nature-Action Québec, en partenariat avec l'arrondissement d'Anjou, tiendra deux **kiosques** afin de donner de l'**information** aux Angevins sur cette nouvelle collecte.

- Le premier kiosque aura lieu le **mercredi 26 avril, de 16 h 30 à 19 h 30, dans le chalet du parc des Roseraies** (7070, avenue de la Nantaise).
- Le deuxième kiosque se tiendra le **mardi 9 mai, de 16 h 30 à 19 h 30, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement**.

Les résidents du secteur 2 pourront se rendre à ces kiosques afin de rencontrer la patrouille de sensibilisation qui sera présente pour répondre à leurs questions.

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez aussi communiquer avec le bureau Accès Anjou en composant le 311.

LE 5 MAI



COLLECTE TOUS LES VENDREDIS



Trousse d'information

Avec la livraison des bacs, les Angevins obtiendront également une trousse d'information. Cette trousse sera composée notamment d'un autocollant sur les matières acceptées et refusées dans cette collecte, d'un dépliant explicatif indiquant les astuces pour l'entretien du bac.

Une chose est certaine, la collecte des résidus alimentaires s'intégrera très rapidement à la routine quotidienne, au même titre que le recyclage des contenants, des emballages et des imprimés qui fait aujourd'hui partie intégrante de nos habitudes de vie.

IMPORTANT

La collecte des résidus alimentaires va remplacer l'une des deux collectes d'ordures ménagères existantes. **Pour le secteur 2, elle se tiendra tous les vendredis à la place de la collecte d'ordures ménagères.** Il est donc important de noter qu'à compter du 5 mai prochain, pour le secteur 2, il y aura **une collecte d'ordures ménagères le mardi** et une collecte des résidus alimentaires le vendredi pour les habitations de huit logements et moins.

Habitations de neuf logements et plus, institutions, commerces et industries non concernés

À noter que la collecte des ordures ménagères continuera de se dérouler deux fois par semaine, les mardis et vendredis, pour les habitations de neuf logements et plus du secteur 2 ainsi que pour les institutions, les commerces et les industries. En effet, la collecte des résidus alimentaires ne sera **pas mise en place pour le moment pour ces édifices.**





Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271



À la bibliothèque,
laissez votre enfant
choisir des livres.



Activités jeunesse

Brico-Fêtes – Pâques

Bibliothèque Jean-Corbeil
samedi 8 avril, à 14 h

Bibliothèque du Haut-Anjou
jeudi 13 avril, à 15 h 30

Bricolage de décorations de Pâques.



Jeux vidéo

Salle d'animation de la
bibliothèque Jean-Corbeil
vendredi 21 avril, à 15 h 30

Pour les jeunes âgés de 10 à 14 ans

Des consoles et des jeux à découvrir.

Les Scientifines

Les billes solaires

Bibliothèque Jean-Corbeil
dimanche 23 avril, à 14 h

Pour les enfants âgés de 6 à 12 ans

Inscriptions obligatoires
à partir du 1^{er} avril

Les jeunes procéderont à des expériences scientifiques en s'amusant. Un bon moyen de leur donner le goût d'apprendre.



Soirée ados!

Vendredi 5 mai, 18 h à 20 h 30

Bibliothèque Jean-Corbeil

Pour les jeunes âgés de 10 à 14 ans

Inscriptions à partir du 13 avril

Ce soir-là, la bibliothèque leur est réservée. Jeux, musique, ateliers, danse et prix les attendent.



Soirées-concert avec Anjou

Imaginations 5.1

Église Jean XXIII

Jeudi 20 avril, à 19 h 30

Coût : 10 \$

Figure de marque comme violoncelliste au Canada, Sébastien Lépine présente un projet multimédia, pour violoncelle solo et quatuor à cordes, construit autour de l'œuvre *Imaginations* du peintre Ozias Leduc. Un spectacle où convivialité et audace se côtoient dans un long crescendo musical.



Billets disponibles au Centre communautaire d'Anjou et à la bibliothèque du Haut-Anjou. Si le concert n'est pas présenté à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée.

Renseignements : 514 493-8222



ATELIERS-SOLEIL

Camp spécialisé en arts plastiques

En plus du camp d'été habituel, comme l'an passé, l'arrondissement propose aux enfants âgés de 8 à 12 ans un camp de jour où ils pourront explorer divers médiums et techniques en arts plastiques. Le camp se déroulera à l'école Chénier située au 5800, avenue Saint-Donat. Coût : 75 \$/semaine (frais de service de garde en plus).

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le *Répertoire d'activités printemps-été* qui sera distribué sous peu. **Inscription en ligne** des jeunes Angevins à compter du **lundi 10 avril, à 19 h**, sur le site Internet de l'arrondissement à ville.montreal.qc.ca/anjou (loisirs en ligne).

Activités pour adultes

Les Matinées rencontre

Salle d'animation de la
bibliothèque Jean-Corbeil

Plantes aromatiques

Mercredi 12 avril, à 10 h 30

La paysagiste Sylvie Fullum traitera de leurs multiples utilisations.



Prévention des chutes chez les aînés

Mercredi 3 mai, à 10 h 30



Le kinésiologue Eudoxie Adopo présente cinq gestes simples visant à prévenir leurs chutes à domicile.

Théâtre jeune public

Le violon dingue

Vendredi 28 avril, à 19 h

Pour les enfants âgés de 6 ans et plus



Aimé des jeunes et des moins jeunes, ce spectacle solo divertit en initiant aux différents styles musicaux qu'emprunte le violon à travers les âges, les cultures et les pays du monde. Vedette du spectacle, Monsieur Dingue, est un globe-trotter polyglotte dont la garde-robe excentrique, les mimiques clownesques et l'énergie contagieuse fascinent tout autant que sa virtuosité.

Le carré de sable

Samedi 22 avril, à 11 h

Pour les enfants âgés de 2 à 6 ans



Spectacle pour la petite enfance qui allie le théâtre d'objets, de marionnettes, clownesque et des ombres.

Ces deux spectacles sont présentés au Centre communautaire d'Anjou.

Laissez-passer disponibles 1 heure avant le spectacle.

Expositions

HOMMAGE

Christian Plessis-Bélaïr dit CHATÔ



Du 4 au 27 avril

Galerie d'art Goncourt (heures d'ouverture de la bibliothèque)

Vernissage le 9 avril, à 13 h, avec vin d'honneur servi.

Natif du Plateau-Mont-Royal, Christian Plessis-Bélaïr s'illustre dans plusieurs disciplines avant de joindre un groupe d'artistes-peintres dont il fait la promotion. Après un long séjour en République dominicaine, il crée le Concours international des châteaux de sable. À 40 ans, il se consacre à la peinture. La mer, le soleil, la plage et le vent imprègnent ses œuvres. Venez capter la subtilité de ses coups de pinceau, ses traits de couleurs vives et sa grande vitalité, qualité qu'il a toujours représentée et qu'il a su conserver jusqu'à la fin de sa courte vie.



Expo-vente de bijoux des élèves

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil
Dimanche 30 avril, 13 h à 15 h

Les élèves du cours de confection de bijoux de fantaisie offert par l'arrondissement d'Anjou vous invitent à leur expo-vente.

Venez découvrir les créations originales de nos artisans.

Renseignements : 514 493-8222.